



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

Mesures de restriction d'eau à respecter dans le département du Rhône hors axe Saône



ALERTE SÉCHERESSE



INTERDICTION

des prélèvements dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION

d'arrosage des espaces verts public
ou privés de **10h à 18h** sauf pour le
goutte-à-goutte en pleine terre ou
le pied-à-pied en pleine terre*



INTERDICTION

d'arrosage des espaces sportifs
public ou privés, naturels ou
artificiels de **10h à 18h***



INTERDICTION

de remplir les piscines/structures
gonflables privées de plus de 1m3 sauf
pour compléments et sauf pour les
nouvelles constructions (uniquement
chantier débuté avant l'alerte)



INTERDICTION

de lavage des véhicules hors
station professionnelle



INTERDICTION

d'arrosage des potagers domestiques
de **10h à 18h** (rappel, usage non
autorisé avec eau des cours d'eau et
des puits dans les nappes
d'accompagnement)



INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies
privées sauf impératif sanitaire
ou de sécurité des collectivités et
entreprises



INTERDICTION

de lavage des façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION

de fonctionnement des
fontaines/brumisateurs à circuit
ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaître mes restrictions
des usages de l'eau



**Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune**

